

<https://ricochets.cc/%E2%8F%B0URGENGE-FACE-A-L-USAGE-RECREATIF-DE-L-EAU%E2%9A%A1%EF%B8%8F.html>



ÛURGENGE FACE A L'USAGE RECREATIF DE L'EAU;

- Les Articles -



Date de mise en ligne : lundi 8 mai 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Au vu de la situation actuelle et des inquiétudes nationales autour de la problématique de l'eau et de la sécheresse que l'on subit actuellement, il est urgent que les mairies locales se positionnent et suivent l'exemple de certaines mairies et préfetures françaises en limitant drastiquement l'usage récréatif de l'eau.

C'est pourquoi nous avons écrit une lettre à tous les maires de la Vallée de la Drôme afin de les interpeller sur ce sujet et de les inviter à intervenir de manière efficace dans leur commune, texte ci-dessous :

Monsieur, Madame le maire et conseiller.ères municipaux,

Objet : URGENCE FACE A L'USAGE RECREATIF DE L'EAU

Au vu de la situation actuelle et des inquiétudes nationales autour de la problématique de l'eau et de la sécheresse que l'on subit actuellement, il est urgent que les mairies locales se positionnent et suivent l'exemple de certaines mairies et préfetures françaises en limitant drastiquement l'usage récréatif de l'eau.

L'augmentation de l'installation des piscines individuelles sur le plan national et particulièrement régional (1/3 des piscines individuelles se trouvent dans notre région sud-est) nous choque et nous inquiète.

Dès aujourd'hui, nous demandons à toutes les mairies de la « Vallée de la Drôme » de bloquer les constructions de nouvelles piscines, d'interdire la 1^{re} mise en eau et tout remplissage des piscines privées enterrées ou hors sol. En France, certaines mairies ont déjà agi de cette manière et gèlent les déclarations de travaux permettant l'installation de nouvelles piscines (par exemple, le maire d'Elne dans les Pyrénées-Orientales) et certains arrêtés préfectoraux interdisent déjà tout remplissage (comme dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur depuis le 5 mars 2023).

Cela permettrait d'aller au delà des mesures prises récemment et qui limitent trop modérément, et sur une période trop courte, l'usage récréatif de l'eau, dont celui des piscines.

Agissons avant que les mouvements sociaux ne se radicalisent et que nous ne subissions une véritable guerre de l'eau.

Nous sommes convaincus que vous avez conscience que l'eau potable utilisée pour les piscines privées devient impropre à la consommation ou à des usages essentiels, et nous sommes donc convaincus que vous interviendrez de manière efficace dans votre commune.

Notre collectif, Extinction Rebellion, restera attentif à la mise en oeuvre de cette demande.

Soyons solidaires et actifs pour protéger l'eau, notre ressource essentielle, notre bien commun !

Collectif citoyen Extinction Rebellion

Rappel

- En 2030, 1/4 de la population mondiale manquera d'eau potable (rapport de l'ONU)
- ALERTE: 80% des nappes phréatiques françaises ont un niveau "bas à très bas" (étude BRGM 13 mars 2023)
- 2ème pays au monde ayant le plus de piscines (3,2 millions de piscines)
- Evaporation des piscines= l'équivalent d'un remplissage complet tous les 50 jours (d'après les piscinistes)
- En moyenne, une mise en eau = 32 000 litres d'eau potable (d'après la Fédération des Professionnels de la Piscine)
- + 15% de consommation eau/électricité par mois pour un ménage (d'après le centre d'information sur l'eau 2023)

URGENCE FACE A L'USAGE RECREATIF DE L'EAU;